

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

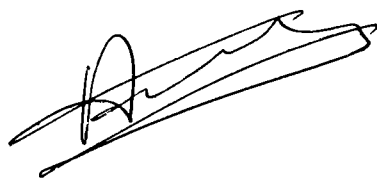
Numéro de gestion : 2016 B 00330 Numéro SIREN : 428 893 549 Nom ou dénomination : A V B

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2019 sous le numéro de dépôt 1552

SASU AVB
Port Camille RAYON
Avenue des Frères ROUSTAN
06 220 VALLAURIS

Comptes Annuels clos au 31/12/2016

Certifié Conforme
Le Président



Désignation de l'entreprise		AVB SASU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise		1237 ROUTE DE SAINT JEAN		06600 ANTIBES		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
Numéro SIRET*		4 2 8 8 9 3 5 4 9 0 0 0 4 1						Néant ☐	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 6		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								N-1	
								Net	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
Frais d'établissement *		AB		23 416		AC		6 699	
Frais de développement *		CX				CQ			
Concessions, brevets et droits similaires		AF				AG			
Fonds commercial (I)		AH				AI			
Autres immobilisations incorporelles		AJ				AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				AM			
Terrains		AN				AO			
Constructions		AP				AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS			
Autres immobilisations corporelles		AT				AU			
Immobilisations en cours		AV				AW			
Avances et acomptes		AX				AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT			
Autres participations		CU		504 893		CV		504 893	
Créances rattachées à des participations		BB				BC			
Autres titres immobilisés		BD				BE			
Prêts		BF				BG			
Autres immobilisations financières*		BH				BI			
TOTAL (II)		BJ		528 309		BK		6 699	
								521 610	
								486 416	
Matières premières, approvisionnements		BL				BM			
En cours de production de biens		BN				BO			
En cours de production de services		BP				BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR				BS			
Marchandises		BT				BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV				BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX				BY			
Autres créances (3)		BZ		10 290		CA		10 290	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD				CE			
Disponibilités		CF		39		CG		39	
								1 621	
Charges constatées d'avance (3)*		CH				CI			
TOTAL (III)		CJ		10 329		CK		10 329	
								44 285	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		538 638		IA		6 699	
								531 939	
								530 701	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations				Stocks		Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise AVB SASU

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 7 622)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		.
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	763	763
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	158 972	171 740
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 705	(12 768)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	203 062	167 357
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	287 436	335 343
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	41 440	28 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	328 876	363 343
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	531 939	530 701
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	90 396	76 000
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		AVB SASU		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF
			FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	34 000
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	10 798	551
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 691	42 335
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX		183
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	4 684	2 015	
				GB			
		Sur actif circulant . dotations aux provisions*	GC				
	Pour risques et charges . dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 375
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 423	(9 982)
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Benéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
	Produits financiers de participations (5)	GJ	46 663				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM					
	Différences positives de change	GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO					
Total des produits financiers (V)					GP	46 663	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR	7 722	2 785			
	Différences négatives de change	GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT					
	Total des charges financières (VI)	GU	7 722	2 785			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	38 941	(2 785)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	41 364	(12 768)

Désignation de l'entreprise		AVB SASU		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		3 971		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		3 971		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		3 971		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		3 971		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 659				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	57 461		38 522		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	21 756		51 290		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 705		(12 768)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
			- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	920		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		551	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le montant des virements

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		AVB SASU		Neant		*									
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
				1		2									
				CZ		D8									
				KD		KE									
				KG		KH									
				KJ		KK									
				KM		KN									
				KP		KQ									
				KS		KT									
				KV		KW									
				KY		KZ									
				LB		LC									
				LE		LF									
				LH		LI									
				LK		LL									
				LN		LO									
				8G		8M									
				8L		8V									
				1P		1R									
				1T		1U									
				LQ		LR									
				0G		0H									
				8T		8W									
				1S		1V									
				LS		LS									
				0J		0J									
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		23 416		D8		D9			
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD				KE		KF			
		Terrains				KG				KH		KI			
		Constructions				KJ				KK		KL			
		Sur sol propre		Dont Composants L9											
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1											
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3											
		Autres immobilisations corporelles				KV				KW		KX			
		Matériel de transport *				KY				KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB				LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE				LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH				LI		LJ			
		Avances et acomptes				LK				LL		LM			
		TOTAL III				LN				LO		LP			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T			
		Autres participations				8L		465 015		8V		8W		39 378	
		Autres titres immobilisés				1P				1R		1S			
		Prêts et autres immobilisations financières				1T				1U		1V			
		TOTAL IV				LQ		465 015		LR		LS		39 878	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G		488 431		0H		0J		39 878	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réalisation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				par virement de poste à poste		1		2							
				à poste		2		3							
						3		4							
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		DO		D7		23 416	
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
		Terrains				IP		LX		LY		LZ			
		Constructions				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol propre				IR		MD		ME		MF			
		Inst gales, agencs et am des constructions				IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML			
		Autres immobilisations corporelles				IU		MM		MN		MO			
		Inst gales, agencs, aménagements divers				IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de transport				IW		MS		MT		MU			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IX		MV		MW		MX			
		Emballages récupérables et divers *				MY		MZ		NA		NB			
		Immobilisations corporelles en cours				NC		ND		NE		NF			
		Avances et acomptes				IV		NG		NH		NI			
		TOTAL III													
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W			
		Autres participations				I0		0X		0Y		0Z		504 893	
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
		Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
		TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		504 893	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K		0L		0M		528 309	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **AVB SASU**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	2 015	EL	4 684	EM		EN	6 699
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	2 015	OP	4 684	OQ		OR	6 699

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. géol., agenc. et amén. const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général sans ventilation (NP + NQ + NR)		NW					Total général sans ventilation (NS + NT + NU)		NY					Total général sans ventilation (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à etaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable
COFIMEC

Designation de l'entreprise AVB SASU

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marches à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2017

Page 18

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		AVB SASU		Neant		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 214		8 214					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 076		2 076					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	10 290	VU	10 290	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	287 436		48 956		206 796		31 684		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	41 440		41 440						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	328 876	VZ	90 396		206 796		31 684		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	47 907	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEUTAVANT
QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		AVB SASU		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :		3 1 1 2 2 0 1 6	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	35 705	
			de son conjoint				WB		
			moins part déductible *				WC		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						Y7	5 659	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
							WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	4 67	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
						TOTAL I	WR	41 831	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)			2A			
	Produit net des actions et parts d'intérêts						WW		
							XB		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							I6		
Majoration d'amortissement *							WZ		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (repense d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	57 461	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	57 461	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI					
		déficit (II moins I)					XJ	15 630	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO	15 630	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise AVB SASU

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise AVB SASUNéant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	12 768
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	12 768
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	15 630
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	28 398

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1 1^{er} bis A1 1^{er} du CGI dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1^{er} bis A1 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
 ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise AVB SASU										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	171 740	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(12 768)			- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE					ZE				
							ZF				
	TOTAL I	OF	158 972				ZG	158 972			
							ZH	158 972			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N											
Exercice N-1											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non echus				YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)				SS	2 313	27 993				
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 378	14 342				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 691	42 335				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ		183				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		183				
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	212	6 763				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont apprentis, handicapés)				YP						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au C G I)					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Si vous relevez du régime de groupe indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			JJ						
	- N° SIRET de la société mère du groupe										
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise AVB SASUNéant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de reevaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRI A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))					
	CADRI B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))					
	CADRI C	autres plus-values taxable à 19 % (11)					

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise AVB SASUNeant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes a long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes a long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		AVB SASU					Neant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prelèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4									
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①		②		donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt		⑤			
				③		④					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DE LA

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 2 8 8 9 3 5 4 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVB SASU

ADRESSE (voie) 1237 ROUTE DE SAINT JEAN IMPASSE BELVEDERE/VILLA GENTIAN

CODE POSTAL 06600 VILLE ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	BOREL	Prénom(s)	ANDRE
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune	
				Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune	
				Pays	

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 2 8 8 9 3 5 4 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AVB SASU

ADRESSE (voie)

1237 ROUTE DE SAINT JEAN IMPASSE BELVEDERE/VILLA GENTIAN

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

MER SARL

N° SIREN (si société établie en France)

4 8 8 0 0 6 7 0 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

AVENUE DES FRERES ROUSTAN

Code postal

06220

Commune

VALLAURIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informations

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-I.1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Catégorie unique	15.2500	500			500

Produits à recevoir

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	33
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	33
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Permanence ou changement de méthodes	33
Informations générales complémentaires	33
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	33
Produits à recevoir	33

NA = Non Applicable NS = Non significative

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

AVB

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 7 622 euros
Siège social : 1237, Route de Saint Jean
Impasse Belvédère / Villa Gentiane
06600 ANTIBES

RCS Antibes 428 893 549

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2016

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 18 Novembre 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de la SAS AVB tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *La justification de nos appréciations ;*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévue par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTE ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JULIEN MASSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Salon de Provence, le 14 Juin 2017
Le Commissaire aux Comptes
Julien MASSE



SAS AVB

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : Port Camille RAYON
Avenue des Frères ROUSTAN
06 220 VALLAURIS
RCS ANTIBES – siren 428 893 549

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L’ASSEMBLEE DU 30 JUIN 2017 ET RESOLUTION VOTEE

L’Associé unique approuvant, la proposition du Président a décidé d’affecter le bénéfice net de l’exercice clos le 31 Décembre 2016, soit la somme de 35 705 € en :

- Report à Nouveau..... 35 705 euros

Golfe Juan,
le 30 Juin 2017.

Le Président
M. André BOREL

